

une somme annuelle de \$150,000 (représentant l'intérêt du montant de la sentence arbitrale d'Halifax), à la distribution de primes aux pêcheurs et aux propriétaires de bateaux de pêche sur l'Atlantique. Une loi de 1891 (54-55 Vict., c. 42) éleva ces primes à \$160,000, les détails de leur distribution étant réglés chaque année par ordre en conseil. Pour l'année 1938, la répartition de cette somme s'est faite sous l'autorité de la loi des pêcheries en eau profonde (S.R.C., 1927, c. 74) sur les bases suivantes: aux armateurs ayant droit à la prime, \$1 par tonneau enregistré, avec un maximum de \$80 par navire; à chaque membre de leurs équipages ayant droit à la prime, \$6 chacun; aux propriétaires de barques mesurant au moins 12 pieds de quille, \$1 par embarcation; à chaque pêcheur montant des barques ayant droit à la prime, \$5.55.

### 1.—Primes payées par le Gouvernement aux pêcheurs, 1935-38.

Province.	Nombre d'hommes ayant reçu des primes.				Montant des primes payées. <sup>1</sup>			
	1935.	1936.	1937.	1938.	1935.	1936.	1937.	1938.
					\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	2,129	2,129	2,062	2,392	12,815	13,495	15,748	14,991
Nouvelle-Ecosse.....	11,093	11,022	10,437	11,540	74,843	77,349	86,409	81,863
Nouveau-Brunswick.....	3,248	2,710	2,196	2,975	23,174	20,508	19,273	21,344
Québec.....	8,135	7,714	5,120	6,733	49,133	48,625	38,427	41,784
<b>Totaux.....</b>	<b>24,605</b>	<b>23,575</b>	<b>19,815</b>	<b>23,640</b>	<b>159,965</b>	<b>159,977</b>	<b>159,857</b>	<b>159,982</b>

<sup>1</sup> Comprend les paiements aux propriétaires de vaisseaux et bateaux.

**Compilation des statistiques.**—Les statistiques des pêcheries du Canada sont publiées par le Bureau Fédéral de la Statistique, en collaboration avec le Ministère fédéral des Pêcheries et les départements des différents gouvernements provinciaux ayant juridiction sur les pêcheries. En vertu de cette entente les statistiques de la prise et des produits vendus frais ou préparés au pays sont colligées par les représentants régionaux des Pêcheries, révisées par le Ministère des Pêcheries dans les régions contrôlées par le Dominion et compilées par le Bureau Fédéral de la Statistique. Dans le cas du poisson conservé, des questionnaires semblables à tous ceux employés par le Recensement des Industries sont envoyés par le Bureau aux conserveries, saurseries, etc. Les représentants des ministères donnent leur concours pour assurer que les réponses soient exactes et viennent rapidement.

### Section 4.—Industrie moderne de la pêche.\*

L'industrie poissonnière a commencé de prendre de l'importance au point de vue commercial au cours de la dernière moitié du dix-neuvième siècle. En 1844 la valeur estimative de la prise n'était que de \$125,000. Elle doubla au cours des dix années qui suivirent pour dépasser le million de dollars vers 1860. Dix ans plus tard elle touchait \$6,000,000, chiffre qui était encore plus que doublé vers 1878. En 1900 elle atteignit le total de \$21,000,000 et son expansion se maintint presque sans interruption jusqu'en 1918 pour alors toucher le chiffre record de \$60,000,000. Depuis lors il y a eu des diminutions, plutôt attribuables aux prix moins élevés qu'à une prise moins abondante. En 1938 la valeur s'établit à \$40,492,976. Il est entendu que ces chiffres représentent la valeur totale du poisson vendu, frais, séché, en conserve ou autrement préparé.

\* Révisé par Mlle F. A. Brown, chef de la Branche des Pêcheries et des Produits Animaux, Bureau Fédéral de la Statistique. Cette branche publie un rapport statistique annuel sur les pêcheries au Canada, ainsi que des aperçus préliminaires sur la prise, la vente et la préparation, par province.